



Paris, le 17 mai 2021

Madame la Préfète du Département de l'Ain  
45 avenue Alsace Lorraine  
011000 BOURG-EN-BRESSE

**OBJET :** Conditions d'accueil des Gens du voyage, stigmatisation intolérable

A l'attention de Madame la Préfète de l'Ain, Catherine Sarlandie de la Robertie

Madame la Préfète,

Vous avez certainement eu connaissance de l'émoi qu'a suscité, ces derniers jours, les conditions d'accueil des Gens du voyage de Thil, dans votre département, sur la Communauté de Communes de Miribel et Plateau ; plusieurs media s'en sont fait écho, jusqu'à ce matin Claude Askolovitch dans sa revue de presse sur France Inter.

Destinée à l'accueil des groupes de voyageurs qui circulent avec leurs familles dans le département de l'Ain pendant tout l'été, cette aire doit sans aucun doute correspondre en superficie et en situation à ce qui est prévu par le schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage, mais il est intolérable qu'un fossé ait pu être creusé ainsi qu'une clôture barbelée installée.

Le champ lexical utilisé pour justifier cette installation (voir Actu du 15 mai 2021) est très éloquent : il est question de la protection des entreprises de la zone d'activité, la Communauté de communes ayant pris « l'engagement de protéger les entreprises avec un accès séparé [...] pour éviter les franchissements et satisfaire en matière de sécurité les entreprises ainsi que les agriculteurs. »

Sans parler des comportements délinquants qu'une telle installation peut inspirer a contrario, nous parlons de concentration et de ghettoïsation. D'évidence ces équipements rappellent les heures les plus noires de l'internement des tziganes en France et de leur extermination en Allemagne pendant la Seconde guerre mondiale. Mais il s'agit également d'une pratique et d'une intimidation qui provoquent dans l'opinion publique une



représentation mentale négative des Gens du voyage et justifie, ainsi, les mauvais traitements subis au quotidien par leur communauté, notamment l'antitziganisme dénoncé par les institutions européennes, comme le mépris institutionnel dont ils sont trop souvent victimes.

La solution de la plantation d'une haie arbustive et d'arbres en nombre suffisants pour cacher les barbelés est semble-t-il évoquée. Ils ne seront pas suffisants pour cacher ces stigmates d'une nouvelle discrimination dont nous faisons part avec ce même courrier à Madame George Paul-Langevin, chargée auprès de la Défenseure des droits des discriminations et de l'égalité.

En outre les risques de blessures que peuvent subir les enfants ne seraient aucunement supprimés, et la persistance de cette clôture agressive mettant en danger ceux-ci ne manquerait pas d'engager la responsabilité de la collectivité locale.

Nous demandons que ces barbelés soient retirés dans les plus brefs délais et vous remercions d'intervenir, sur place auprès de la communauté des Gens du voyage pour trouver avec elle de nouvelles pistes d'entente et, auprès de la Communauté de communes Miribel et Plateau pour prendre les mesures de réparation qui s'imposent.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'assurance de notre considération,

Désiré VERMEERSCH,  
Association sociale  
Nationale internationale  
Tzigane, ASNIT

Nelly DEBART,  
Association des Gens  
du voyage  
Citoyens, ANGVC

Laurent EL GHOZI,  
Fédération nationale  
des associations  
Solidaires d'action  
avec les tziganes,  
FNASAT

J-A de CLERMONT,,  
Association  
Protestante des amis  
des tziganes